

ACAD.
LUGD. BAT.
BIBL.

Messieurs,

68.*

68 bis

Nous avons ouï il y a aujord'huy huit jours l'entree
de Mons. Barthes qui fait fort bonne, & telle jugee de
tous. Il a aussi commencé ses lesons. Mais il est travaille'
depuis un mois d'une toux qui me donne quelque apprehension.
J'espere neantmoins que son bon regime bien tenu, & des preuves
de nos meilleures pieces, principalement pour le college, ou je
crains grandement que l'economie ne réussisse pas, & nous donne
de la peine. Souvent nos jeunes gens en font plainte, & y re-
marquent une grande inégalité. Il se plaint d'ailleurs que
les mutas invitent, & promouvent altero haustre, septenoe
exhaussent. Je lui ai dit qu'il faut régler cela, & les con-
tenter sur le traictement. Il y a aussi une petite controverse
de laquelle j'ay promis de vous écrire. On a prisé que
tous les jours un professeur selon leur ordre dîneroit à leur
table, & que Son Altesse a ordonné pour cela 400 fl. Mons.
le Regent dit qu'il a seulement ordé d'en convier quelques uns
par foi comme il verrabon. Ils disent que pour la ^{versa} conservation
et pour apprendre ils désirent qu'il y en ait un à tous les dîners.
Je crois aussi cet inconvenient si cela est laissé à l'arbitrage
du Regent, qu'il y en aura de mal-contens pour l'inégalité.
Aussi que quelques uns objectent que s'il les convie de sommavoir

Huy. 37.

il ne les dira pas mettre au desours de luy, puis qu'ils sont
les maitres. Tout cela cestra, ilz y vont partout selon leur
ordre. Car ilz y feront comme professeurs, & luy etant le
premier, l'endra la place sans jalouzie. Il sera avec beaucoup
de facheur par cette economie, n'ayant pas de gens qui en-
tendent la cuisine pour des bouches assez delicates, & qui
separent qu'il y a iei des ordinaires ou pour dix francs la
semaine les officiers sont traitez fort liberatement. Je l'ay aussi
exhorté a faire rares des theses, & pour l'ordinaire faire
disputer ses escholiers sur les articles de la confession. Car sous
ombre des theses gratuites, ilz nous voudroient faire des livres,
et occuperoient l'imprimer a peu de chose. On travaille aux
actes de l'inauguration des aux harangues suivantes. Hier Mons.
Kippens faute de prendre, requit Monsieur le Gouverneur de
trouver bon qu'on deschiquestat un pauvre soldat mort de dissenterie
a l'hospital. Le Capitaine s'y opposa, & Mons. le Gouverneur
aussi representa que cela faschirait les soldats si on les
traitoit tanquam vilis animas. Mons. Kippe faisoit instance
que Madame l'evoit ainsi entendu. Mais l'autre meillor
advis je ne pense pas que cela soit bon à faire, contre la
volonte des gens de guerre. Il vaut mieux attendre que
quelqu'un le fasse prendre, & en attendant decouper des chiens
ou autres animaux. Sur tout cela cependant j'attendray vos
bonnes aduis, & l'interpretation de la volonte de leurs Alteesses.

Monsieur Haussman dans quelque Sepmaine fera un voyage
a la Haye, par lequel je vous communiqueray le recte. Nous
n'avons encor point eu les livres donnés par son Altesse. & ce
pour l'employ du don de Madame, nous attendons que Mons.
Philémon fasse le Catalogue de ce qui eſt en la Bibliothèque,
afin qu'on n'achète pas, ce que nous avons déjà, & il n'y
a rien de ſi ſi prêché. C'eſt ce que je vous puis dire pour
le présent de nos nouvelles Scholastiques. Vous n'en attendez
pas d'autre de ma part. Ces Scholaires font en bon état graces
a Dieu; & le jeune Philosophe de Monsieur de Quytcheim
promet beaucoup, & sera le premier qui ouvrira la disput
publique de Philosophie, comme m'a dit Monsieur Brumier.
Je vous souhaitez une heureux & prospere année, laquelle
ne le perte pas, finon entant que Dieu fortifiera en sante'
son Altesse, & donne à toute sa maison aux autres
benediction, celle que tous leurs Sémitours désirerent. Entre
lesquels je suis aussi,

Afriem

De Breda le xij^e
Janvier, 1697.

ordre des humbles & des affranchis
Sémiteur au Collège,
André' Anvet.

A Messieurs

Messieurs de Zuylichem
de Henriet, Curateurs de
l'Ecole Illustre de Breda,

A la Haye.



A Messieurs,

Messieurs de Hamelot &
de Zuylichem, Curateurs de
l'Ilustre Eschdele College
d'Orange, de Breda.
A la Haye.

127 89